

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DDEEES 103** Signature d'une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre pour l'attribution d'une subvention.

**M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre prévoyant l'attribution de la subvention mentionnée à l'article 2 de cette convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1er : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat d'Initiative de Montmartre sont approuvés. Le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée au Syndicat d'Initiative de Montmartre, 21, place du Tertre à Paris 18<sup>ème</sup> (*n° tiers D 5129*).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011.